

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 novembre 2021 à 20h00

Compte rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 3 novembre 2021, s'est réuni le 9 novembre 2021 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Myriam LE CANDERFF, Gaël BODIGUEL, Sébastien DOUAUD, Fabien MOYON, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : M. Christian GUIHARD ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD, Mme Clarisse LEGRAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU, Mme Estelle CAILLARD ayant donné pouvoir à M. Fabien MOYON, Mme Aurélia DI BLASI ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HINARD

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2021

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°1 – Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du cimetière paysager

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis présenté par l'entreprise Effivert pour des travaux complémentaires au cimetière paysager, il s'agit de la réfection des joints sur les murets existants pour un montant de 8 109,00 € TTC et autorise M. le Maire a signé l'avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération n°2 – Remboursement anticipé de l'emprunt sur le budget annexe Locatifs

M. le Maire rappelle que l'emprunt en cours sur le budget annexe Locatifs a été contracté auprès du Crédit Foncier depuis 2003 pour une durée de 30 ans. Au vu de l'excédent accumulé sur le budget Locatifs, il est proposé le remboursement anticipé de cet emprunt au 30/11/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le remboursement anticipé de l'emprunt selon les conditions suivantes :

- 154 100,29 € au titre du capital restant à rembourser
- 318,08 € au titre des intérêts (mois de novembre)
- 3 467,25 € de frais annexes.

Soit un total de 157 885,62 €.

Délibération n°3 – Décision modificative n°1 sur le budget annexe Locatifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe Locatifs :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16	1641	Emprunts en euros		151 000,00		
23	2313	Construction	151 000,00			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			151 000,00	151 000,00	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
67	678	Autres charges exceptionnelles		300,00		
66	6688	Autres indemnités		1 900,00		
75	752	Revenus des immeubles				2 200,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	2 200,00	0,00	2 200,00

Délibération n°4 – Cession de la débroussailleuse et sortie de l'actif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la reprise de la débroussailleuse (bien acquis en 2007 au prix de 29 900,00 € TTC) pour un montant de 4 800 € TTC, et sa sortie de l'actif.

Délibération n°5 – Demande de subvention pour un projet de restauration d'une lande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets MobBiodiv'Restauration 2021 pour un projet de restauration d'une lande, réalisé avec la collaboration du Parc naturel régional de Brière, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

(2 votes contre : M. Christophe Denaire et M. Jean-Luc Jahan et 6 abstentions : M. Sébastien Douaud, M. Olivier Fonteneau, M. Gérard Launay, Mme Myriam Le Canderff, Mme Clarisse Legrand, Mme Marie-Anne Pied)

Il est précisé que le dossier sera détaillé et discuté en conseil municipal après confirmation de l'attribution de la subvention par les services de l'Etat, avant mise en oeuvre.

Délibération n°6 – Modification statutaire de la Communauté de communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'inscription des compétences suivantes dans les statuts de la communauté de communes :

- La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a rendu l'exercice des compétences assainissement et eau potable obligatoire pour les EPCI.

- Par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2021, entérinée par délibérations concordantes des communes, il a été décidé d'exercer au niveau communautaire la compétence Mobilité.

Informations

Suite aux travaux réalisés début 2021, un devis a été signé pour l'extension de l'éclairage public à la Piolais (ajout de 4 points lumineux), d'un montant de 5 066,38 € TTC (montant restant à la charge de la commune après participation du SYDELA).

L'ordre du jour étant épuisé à 20h25, la séance est levée.

Affiché en exécution de l'article **L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

Olivier DEMARTY

